

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 566

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 43

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.